

Compte-rendu du Conseil d'école du 9 novembre 2017

Présents: Mme Berque, Mme Caille, Mme Joulia, Mme Lafforgue, Mme Laroche, Mr Mesiguer, enseignants ;
Mme Naeder, Mme Claverie, Mme Gallier, Mme Palacio, Mme Fernandez, Mme Audouin, parents d'élèves ;
Mr Le Maire, Mme Vial, représentants de la mairie.

1) Bilan et résultats des élections

Participation de 113 votants sur 231 inscrits. La liste unique présentée par Mme Naeder, comportant 6 titulaires et 4 suppléants, a été élue avec 98 voix. Un rappel est fait au sujet du rôle et des attributions du conseil d'école.

2) Bilan rentrée 2017

A la rentrée, l'école comptait 152 élèves répartis comme suit :

TPS : 3	PS : 14	MS : 15	GS : 18	
CP : 20	CE1 : 20	CE2 : 23	CM1 : 19	CM2 : 20

Les TPS nés avant le 31 mars ont été acceptés cette année car les effectifs le permettaient. Les classes sont organisées de la façon suivante, avec la volonté de privilégier la classe de CP :

TPS/PS/MS : 25	CP : 20	CE2/CM1 : 27
MS/GS : 25	CE1/CE2 : 27	CM1/CM2 : 28

L'équipe enseignante est stable. Mme Troyas assure la décharge de direction le jeudi et prend en charge les CE1/CE2 le lundi. En remplacement de Mme Lewis, Mme Bertrand a rejoint l'équipe dans le cadre du projet PDMQDC.

3) PDMQDC

Mme Bertrand intervient auprès des classes de CP et CE1/CE2 1,5 jours par semaine, le jeudi après-midi et le vendredi. Elle intervient en appui dans chacune des 2 classes selon des modalités variables : co-intervention, prise en charge d'un ½ groupe, d'un petit groupe. Le travail est axé sur les disciplines fondamentales que sont les maths (résolution de problème) et le français. Cette présence permet aussi d'organiser un décloisonnement de 45 min sur le cycle 3 le vendredi après-midi.

4) Projet d'école

Le projet d'école sera mis en oeuvre autour de deux axes cette année :

Axe 1 : L'amélioration des résultats et la réussite de tous les élèves avec un travail pour améliorer la compréhension et la communication orale et écrite

Axe 2 : L'éducation culturelle et artistique, sportive et humaine avec un projet sur l'enrichissement de la culture littéraire des élèves, avec un travail de lecture/écriture autour des contes des origines et un travail autour des 4 éléments, ce qui sera aussi le thème de la kermesse.

5) Classes découvertes et projets divers

Les CM1-CM2 partiront certainement dans les Pyrénées du 12 au 15 juin 2018, autour de 2 axes : l'astronomie et les activités sportives de pleine nature (course d'orientation, rando, escalade). La demande de subvention sera faite dès le devis de bus reçu. Mais elle n'excèdera pas les 2500€ habituels.

Les CP/CE1 partiront 2 jours, certainement en Dordogne, mais le projet reste à confirmer.

La classe des CE2/CM1 fera 2 sorties à la journée dans le cadre du projet départemental « Villa Loupiac ». Ils se rendront au musée d'Aquitaine le 12 Décembre, puis à la Villa le 28 Mai. Ils bénéficieront aussi de l'intervention d'une archéologue le 13 Novembre et le 29 Janvier pour la construction d'un objet.

Les maternelles feront une sortie d'une journée en fin d'année scolaire.

Les 4 classes de l'élémentaire accueilleront un auteur et/ou dessinateur de BD le 4 Mai dans le cadre du festival BD&Vin à Gauriac.

6) Calendrier des manifestations

* L'arbre de Noël : il aura lieu en principe le 21 Décembre. Le spectacle sera suivi par un goûter et la remise des cadeaux par le Père Noël. Il faudrait des volontaires pour emballer les cadeaux. Les parents d'élèves proposent de se réunir début décembre

* Le loto aura lieu le 9 mars. Nous aurons bien sûr besoin de lots et de volontaires.

* La kermesse aura lieu le vendredi 29 juin. La mairie nous informe que pour des raisons d'hygiène, la cantine ne sera plus à disposition ni la journée, ni le soir. Il faudra donc réfléchir à une organisation différente : modifier le repas proposé, louer une chambre froide... Chaque partie propose de réfléchir de son côté et une décision sera prise lors du 2nd conseil.

7) Règlement intérieur

Le conseil d'école reconduit le règlement actuel après modifications des horaires suite au retour à 4 jours. Il sera mis en ligne sur le site de l'école.

8) Organisation du temps scolaire et périscolaire

Le conseil d'école exceptionnel de juin 2017 ayant voté un retour à la semaine à 4 jours, les horaires de cette année sont : 8h45-12h le matin et 13h45-16h30 l'après-midi. Depuis cette semaine, des activités sont proposées aux enfants sur la pause méridienne, de 13h à 13h30 :

- En maternelle, dès la fin du repas, les petits sont pris en charge pour la sieste. Dès 13h, les autres élèves de maternelle ainsi que les CP ont relaxation avec Mme Aldana ou se rendent à la bibliothèque pour y écouter des histoires, faire des puzzles...

- En élémentaire, les volontaires peuvent s'inscrire sur des activités sportives au citystade, sur un créneau lecture ou sur des activités manuelles (dessin, scrapbooking...).

Parents et enseignants trouvent très bonne cette proposition de la mairie, ces activités limitant le nombre d'élèves dans la cour et donc les petits conflits. Cependant, ils regrettent que les élèves de maternelle n'aient pas le choix de participer ou non à ces activités et n'aient plus de temps pour se « défouler ». La mairie propose de continuer sur une période et de réévaluer la situation.

Cette modification du temps scolaire s'étant faite dans l'urgence, les enseignants souhaiteraient que les horaires soient repensés pour la rentrée prochaine et décalés d'un quart d'heure entre l'élémentaire et la maternelle :

- 8h45-12h//13h30-16h15 pour la maternelle
- 8h30-12h//13h30-16h00 pour l'élémentaire

La mairie en prend note, mais cela entraînerait des modifications dans l'emploi du temps du personnel municipal et il faut voir si cela serait possible. Les parents élus relèvent qu'il y aurait un temps de garderie plus long le soir pour certains enfants. Les enseignants rappellent que l'idée de la mairie était à terme d'essayer de proposer des activités sur le temps périscolaire du soir sur le modèle des TAP. C'est d'ailleurs le cas depuis le retour des vacances de Toussaint avec la mise en place de l'aide aux devoirs 3 fois par semaine pour les enfants qui le souhaitent. Mr Le Maire rappelle que tout ça a un coût et qu'il faut réfléchir.

9) Bilan sécurité

En raison des consignes nationales de sécurité, les modalités d'accueil sont maintenues et les parents ne pénètrent plus dans l'enceinte de l'école. Suite au 1^{er} exercice d'alerte incendie effectué le 28 septembre (alarme déclenchée à la maternelle et dans le bâtiment principal de l'élémentaire). Tout le monde a entendu le signal et l'évacuation s'est effectuée rapidement. Le panneau de rassemblement pour le groupe « maternelle » est toujours manquant...

Un exercice d'évacuation suite à une alerte intrusion a été réalisé le 19 octobre dans le cadre du PPMS. Le déclenchement s'est fait à l'aide de la corne de brume car aucun autre moyen de communication n'est possible. Chaque classe devait quitter l'école selon la procédure établie lors de la venue de la cellule prévention de Libourne et de 2 agents de l'équipe mobile de sécurité du rectorat, en juin. Toutes les classes devaient partir le plus rapidement et le plus silencieusement possible en direction de la place du village. De nombreuses difficultés sont apparues, car il est difficile de quitter l'école rapidement et sans être vus.

De plus, cette rencontre avec la gendarmerie et 2 représentantes de la DSDEN en juin a donné lieu aux constatations suivantes :

- Le portail gris menant à l'arrière de la cantine doit être fermé toute la journée.
- Il faut fournir une clé du grand portail vert de la maternelle à tout le personnel
- Il faut prévoir un film opacifiant sur la porte d'entrée de l'élémentaire (porte jaune)
- La communication entre les bâtiments est impossible : il faut un signal d'alerte intrusion spécifique qui peut être déclenché depuis n'importe quelle classe (signal visuel ?)

10) Bilan coopérative scolaire :

La coopérative a démarré l'année avec 6 087,57 € et termine avec 7 373,72€. Le bénéfice enregistré s'explique par le fait que la facture du bus pour le voyage des CM n'a été payée qu'en septembre. La participation facultative de début d'année des familles s'élève à 970€.

11) Demandes des enseignants :

- Il est demandé s'il est possible de matérialiser la limite du terrain de foot par un marquage au sol pour éviter que le jeu se poursuive dans toute la cour.
- Mme Laroche réitère sa demande de borne WIFI à la maternelle pour un meilleur accès à internet. Aucune réponse claire n'est vraiment apportée. Mais la mairie va se rapprocher de l'opérateur.
- L'équipe enseignante demande à ce que toutes les classes soient équipées de vidéo-projecteurs à moyen terme.
- Les travaux de peinture de la classe des CM seront réalisés au mieux l'été prochain.

12) Remerciements

L'équipe enseignante remercie la mairie pour les travaux effectués : la douche de la maternelle et la porte du couloir de l'élémentaire.

Mme Caille remercie la mairie pour l'achat et l'installation du vidéo-projecteur dans sa classe.

L'équipe enseignante remercie l'association des P'tits loups pour son investissement lors de la kermesse ainsi que pour toutes les activités menées au cours de l'année. L'aide financière apportée permet à l'école de s'équiper en matériel, de faire des sorties supplémentaires ou d'offrir des spectacles comme l'année dernière.

13) Questions des parents

Suite à une inquiétude de parents, l'équipe tient à rappeler la conduite tenue en cas de blessure d'un élève.

Si la blessure est grave ou concerne un choc important à la tête, l'enseignant prévient en priorité le SAMU qui indique la procédure à suivre.

Pour les cas de blessures légères, comme des égratignures ou des petits chocs, les enfants sont soignés directement par les enseignants qui ne préviennent pas systématiquement les parents car cela arrive à chaque récréation.

Si la blessure paraît un peu plus sérieuse, l'enseignant prévient les parents afin qu'ils en suivent l'évolution le soir ou qu'ils récupèrent directement leur enfant pour l'emmener consulter un médecin.